

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 22
Nombre de votants..... 28

Délibération n° 2022-62

Nomenclature : 7.10.1 – Régie de recettes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 décembre 2022

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Nathalie GAY, Elsa GOUBALI, Julie BARNET ;
- MM. Jacqy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Jean-François GUINOT (jusqu'à la délibération 2022-69 et à partir de la délibération 2022-72), Dominique MARTIN, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Florent ROYER (à partir de la délibération 2022-64), Gérald BOUTET ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Sophie LAGNIER, Isabelle ALIBERT-COLOTTÉ ;
- MM. Jean-Paul TRIMOULINARD, Sébastien COUETTE, Florent ROYER (jusqu'à la délibération 2022-64), M. Jean-François GUINOT (à partir de la délibération 2022-69 et jusqu'à la délibération 2022-72) ;

Pouvoirs :

- Mme Catherine CAZIN à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU,
- Mme Annick COURTOIS à M. Jean-François GUINOT,
- Mme Sophie LAGNIER à M. Gérald BOUTET,
- Mme Isabelle ALIBERT-COLOTTÉ à Mme Nathalie GAY,
- M. Jean-Paul TRIMOULINARD à Mme Catherine PAGEAUX,
- M. Sébastien COUETTE à M. David COLIN.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les tableaux joints en annexe,

Les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux d'appoint, ...) amènent à une réévaluation du tarif de la location, tout en conservant une attractivité du service et du prix. Par ailleurs, considérant que les tarifs communaux n'ont pas été revus depuis le 1er janvier 2017.

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs municipaux,

Ce dossier a été présenté à la commission « Finances », lors de sa réunion le 12 décembre 2022, laquelle a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

le 12 décembre 2022, laquelle a
021-212103907-20221220-DELIB-2022-62-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

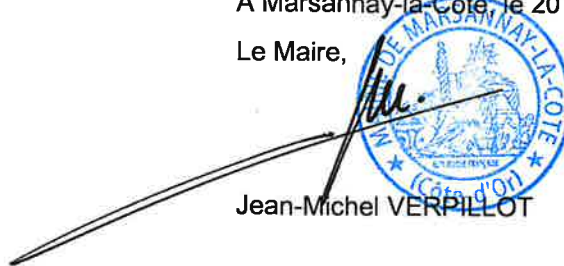
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour et 6 abstentions :

- ⇒ **De fixer, à compter du 1er janvier 2023, les tarifs municipaux comme figurant en annexe,**
- ⇒ **De dire que les recettes correspondantes seront imputées sur les budgets concernés,**
- ⇒ **D'autoriser le Maire à exécuter la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 20 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT



Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20221220-DELIB-2022-62-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022